

Question écrite du 27 février 2019 de M. Eric Bertinat: «Saccage du Grand Théâtre: la Ville de Genève a-t-elle fait le nécessaire pour défendre son patrimoine culturel et les finances publiques?»

Après trois ans de gros travaux et 65 millions de francs, le Grand Théâtre a rouvert ses portes au public. La réhabilitation de ce vaisseau amiral culturel étant terminée, je souhaiterais revenir sur les événements dramatiques du 19 décembre 2015. Au cours de cette manifestation anarchiste, des casseurs proches des milieux culturels dits alternatifs s'en sont pris à divers commerces et bâtiments. Représentant à leurs yeux une culture bourgeoise, le Grand Théâtre a cristallisé une bonne partie du déferlement de haine de ces individus venus en découdre avec la société, lors de cette manifestation non autorisée.

L'attaque planifiée contre le temple de l'art lyrique a été opérée en déversant de grandes quantités d'huile de vidange sur les marches, au niveau des soubassements, sur les mollasses et sur les statues. Les premières interventions dans l'urgence, rendues nécessaires par la porosité des matériaux, ont à elles seules coûté 36 000 francs.

Au prononcé des condamnations, il est apparu qu'un des casseurs du Grand Théâtre était un collaborateur du centre culturel alternatif «l'Usine», qui bénéficie d'un bâtiment mis gracieusement à disposition par la Ville de Genève. Plus de trois ans après les faits, le rôle de la Ville de Genève et sa diligence à défendre notre patrimoine architectural et culturel attaqué par des individus se revendiquant de gauche et de la «culture» n'apparaissent pas des plus explicites. Enfin, les quelques modestes condamnations pénales prononcées à l'encontre des casseurs du Grand Théâtre n'épongeront pas la note des dégâts provoqués lors de ce rassemblement sauvage d'extrême gauche.

Mes questions sont les suivantes:

- quand la Ville de Genève a-t-elle déposé une plainte pénale pour dommages à la propriété suite au saccage de la façade du Grand Théâtre en décembre 2015?
- à combien se sont élevés les coûts de remise en état de la façade du Grand Théâtre suite aux dégâts engendrés par la manifestation anarchiste du 19 décembre 2015?
- quelles actions de nature civile ont été intentées par la Ville de Genève pour recouvrer auprès des responsables le montant des dommages sur la façade du Grand Théâtre? Quel montant la Ville de Genève est-elle parvenue à recouvrer? Quel montant reste à la charge des contribuables?
- quelles mesures ont été prises par la Ville de Genève auprès du centre culturel alternatif «l'Usine» pour prévenir la violence et lutter contre l'intolérance envers les autres formes de culture?
- la Ville de Genève est-elle couverte contre ces déprédations auprès d'assurances? Si oui, a-t-on reçu des dédommagements?